

La démarche d'accompagnement VAE en RÉSUMÉ

A. Prérequis :

1- Avoir reçu sa recevabilité du livret 1 :

Après du DAVA de votre région.

2- Avoir satisfait à l'entretien d'admission proposé par Armonia Formation :

Celui-ci vise à vérifier avec vous, la faisabilité de votre projet en VAE ; en s'assurant des activités réalisées, au regard du référentiel de compétences du DEME.

Voir Démarche qualité : [Article 1 : La procédure d'admission](#)

3- Avoir défini une modalité de financement, via :

- Votre **Compte Personnel de Formation**

(Éventuellement complété par un financement personnel)

B. Objectif de l'accompagnement :

Accompagner le (la) candidat (e) en VAE :

- Dans la rédaction de son livret 2
- Et la préparation à l'entretien d'octroi

C. Durée :

De 12 à 24 h 00 (selon profil et besoins repérés)

Un accompagnement de qualité se déroule sur une période de 6 à 10 mois d'écriture du livret 2.

3 h 00 restent dédiées à la préparation à l'entretien d'octroi, à partir de 5 semaines minimum avant la date estimée du passage devant le Jury VAE.

D. Tarification accompagnement DEME :

Taux horaire : 56 € à 62 € selon OPCO ou OPCA

E. Modalités d'accès à la prestation d'accompagnement en VAE DEME :

Avoir satisfait aux prérequis

F. Contact :

Courriel VAE DEME : vaedeme@gmail.com

Permanences téléphoniques : selon calendrier page « [Me contacter](#) »

Ligne directe : 03 86 27 03 35

Liaison vidéo Skype : Possible sur rendez-vous

E. Méthodologie de l'accompagnement :

Ce dispositif d'accompagnement comprend :

1/ Un Web-Atelier par domaine de compétences : Chaque atelier vidéo vous détaille chacun des intitulés présentés dans votre livret 2 et esquisse une trame possible de développement.

2/ Des entretiens d'explicitation via la plateforme Skype : Interviennent après chaque visionnage d'un Web-Atelier et vous permettent de décrypter plus en détails les situations à présenter dans votre livret 2.

3/ Un suivi personnalisé de votre rédaction : Vous assure la restitution d'un écrit en cohérence par rapport aux attentes du livret 2.

4/ Une préparation à l'entretien d'octroi : Finalise votre accompagnement par un entraînement à la présentation de votre parcours professionnel et l'élaboration de réponses aux questions susceptibles d'être posées sur votre livret 2.

F. Évaluation :

Votre démarche en VAE ne donne pas lieu à une évaluation telle que cette notion est mise en œuvre dans le cadre d'une action de formation ordinaire.

Cela tient au fait que la VAE n'évalue pas des connaissances, mais mesure des compétences acquises au regard du référentiel du DEME.

Il appartient donc au Jury-VAE d'évaluer les compétences attendues.

Celles-ci s'évaluent selon les degrés suivants :

- Non-évaluable
- Insuffisant
- Appliqué
- Maîtrisé

G. Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

L'accompagnement en VAE DEME proposé se réalisant selon la modalité « Tout à distance » reste accessible aux personnes dites « à mobilité réduite ».

Par ailleurs, les personnes rencontrant des difficultés en lien avec l'exercice d'écriture (dysorthographe, dyslexie...) peuvent intégrer le dispositif d'accompagnement, après avoir satisfait aux pré-requis.

Mise à jour de ce document : septembre 2019